

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Deuxième réunion
du Bureau de la CLE

Mercredi 7 mars 2012
Agropole – CCC Laplume en Bruilhois – Agen (47)

Réunion du bureau de la Commission locale de l'eau

Ordre du jour

- 1 – Projet de **protocole d'accord** ou convention entre la CLE et la structure porteuse du SAGE
- 2 – Désignation de la **structure porteuse**
- 3 – Etablissement d'un **programme de travail** de la CLE
- 4 – Préparation de l'ordre du jour de la **CLE du 22 mars 2012**
- 5 - Question diverses

Ordre du jour

1 – Projet de protocole d'accord ou convention entre la CLE et la structure porteuse du SAGE

Contenu du protocole :

Document demandé par le bureau de la CLE le 27 octobre 2011

Il constitue un cadre qualifiant l'accompagnement attendu par la CLE

Il définit :

- un délai : durée d'élaboration du SAGE et validation
- un périmètre d'action : périmètre du SAGE et affluents
- les missions de la structure porteuse

- la mission de la structure porteuse

- permettre à la CLE de **construire** et mettre en œuvre ses décisions.
- apporter un **accompagnement** technique et administratif: méthodologie, programme de travail, soutien matériel et logistique, équipe d'animation compétente
- assurer la **maîtrise d'ouvrage** des études
- assurer le **suivi** de la procédure



**Signé par le Président de la CLE et le
Président de la structure porteuse.**



Décision du bureau point n° 1 :

- présentation du protocole d'accord
à la **CLE du 22 mars**





Décision du bureau point n° 2 :

- position du Bureau de la CLE sur le choix de la structure porteuse

Ordre du jour

3 – Etablissement d'un programme de travail de la CLE

La réponse du SMEAG

- Favoriser le partage et les échanges entre les acteurs
- Proposer une démarche s'inscrivant dans le long terme
- Fournir les moyens humains et matériels à la hauteur des ambitions de la CLE

Contrainte : le délai pour la validation du SAGE (fin 2015)

Conséquence : aller à l'essentiel



être pertinent

- ✓ envers les acteurs (attentes)
- ✓ au regard des enjeux connus (connaissance du territoire)

Quels domaines d'activité?

- ✓ Animation proprement dite (organisation de temps d'échanges - pilotage)
- ✓ Analyse des connaissances (collecte et traitement de données)
- ✓ Expertises (en matière de droit, d'évaluation, de techniques d'échanges....)

L'animation

Sur la base des valeurs suivantes :

- ✓ Reconnaissance de l'expertise des membres de la CLE
- ✓ Pédagogie et mise à niveau des savoirs
- ✓ Écoute et disponibilité
- ✓ Prise en compte argumentée des contributions dans un processus de co construction

Accompagnement des travaux de la CLE

La réponse du SMEAG

Comment s'y prend-on?



Document de cadrage

Note de cadrage pour l'accompagnement de la CLE

Objectifs :

- définir les **orientations fondamentales** pour l'élaboration du SAGE sur 3 ans,
- les traduire dans le programme de travail de la CLE
- permettre d'élaborer les cahiers des charges des prestations



Validation des **orientations**
par la CLE du 22 mars

Orientations fondamentales :

Finalités	Enjeux	Objectifs
Dynamique d'action partagée	Contribution effective de chaque partie prenante	- Système d'évaluation de la démarche (méthode, moyens, résultats)
Co-construction des documents	- Solidarité des territoires - Politique commune	- Démarche de concertation - respect des principes du développement durable
Gestion durable de la ressource	- Intégrité des fonctions des milieux aquatiques - Adaptation aux changements globaux	- Assurer une gestion raisonnée du risque inondation (fleuve) - Améliorer la qualité de la ressource - Préserver les fonctionnalités des milieux - gérer les étiages

Étapes majeures de l'élaboration du SAGE :

Calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE Vallée de la Garonne (réf. SDAGE Adour-Garonne 2010-2015)



1 - Etat des lieux du territoire :

- Etat initial : description de la **situation actuelle**
- Diagnostic : analyse permettant de qualifier la **dynamique de fonctionnement**, et d'élaborer **des scénarios d'évolution**

2 - Choix d'une stratégie :

- scénario tendanciel
et plusieurs scénarios contrastés
- choix d'une stratégie à partir de l'analyse comparée des scénarios

3 - PAGD et Règlement :

- PAGD : synthèse de l'état des lieux, définition des objectifs généraux et moyens prioritaires, délais
- Règlement : règle particulières, priorité d'usages, mesures spécifiques
- Analyse juridique du PAGD et Règlement

A chaque étape d'élaboration :

Interviennent :

- la spécificité de l'**animation** : dynamique des réunions, regard experts, recueils des préoccupations, échange avec les parties prenantes, lien entre les territoires, encadrement des prestataires
- la **communication** de la CLE : information, retour d'expériences, développement d'outils
- les processus d'**évaluation** : de la procédure, du projet lui-même (tableau de bord) en environnementale

Elaboration de l'Etat des Lieux

- Etat initial du territoire : **asseoir la connaissance**
 - description des éléments structurants, des thématiques et des interfaces :
 - de juin à novembre 2012
 - dires d'experts, regards croisés, recueils données techniques, plateforme d'échange
- Diagnostic : **affiner les enjeux de gestion**
 - analyse critique du fonctionnement, des usages, des interfaces pour construire le scénario tendanciel
 - de novembre 2012 à juin 2013
 - établir les liens (cause à effet), identifier les facteurs d'influence, les leviers d'action, les indicateurs

Accompagnement des travaux de la CLE

Moyens mobilisés

- ✓ 2 équivalents temps pleins ingénieurs assurés (demande d'un 3^e par le président de la CLE)
- ✓ Mi temps secrétariat
- ✓ Budget d'études : 600 à 800 000 € d'ici 2015





Décision du bureau point n° 3 :

- orientations du programme de travail de la CLE
- organisation et moyens à mettre en œuvre

4 – Préparation de l'ordre du jour de la CLEE

Réunion de la CLE du 22 mars 2012

Projet d'ordre du jour

1 – Témoignage : la démarche d'élaboration du SAGE (??)

2 – Adoption du protocole d'accord ou convention entre la CLE et la structure porteuse du SAGE

3 - Désignation de la structure porteuse

4 – Adoption du programme de travail de la CLE



Décision du bureau point n° 4 :

- **Ordre du jour de la CLE du 22 mars 2012**

Merci de votre participation

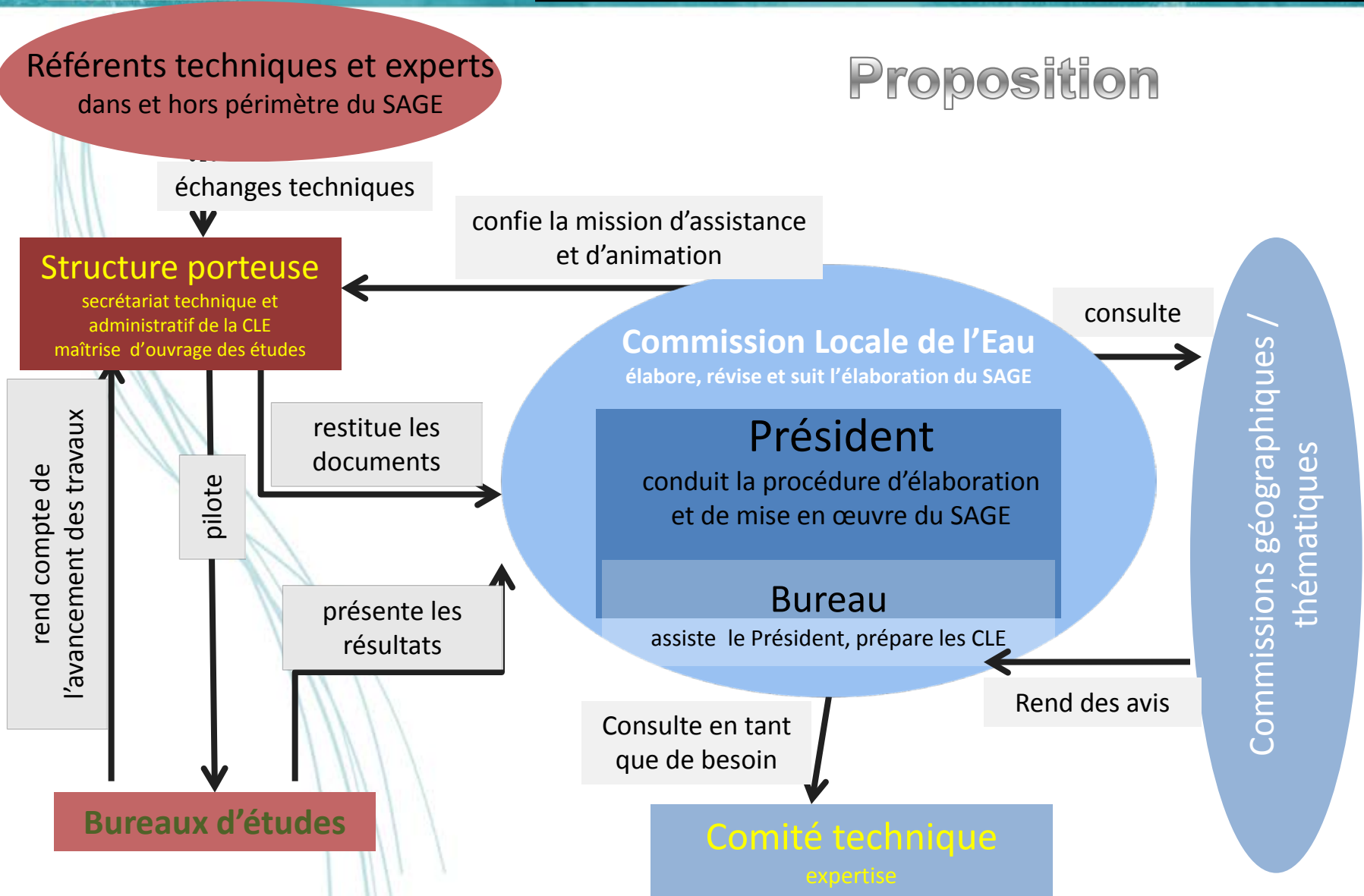
A bientôt...

Alternatives pour l'établissement de l'état des lieux- diagnostic-scénarios

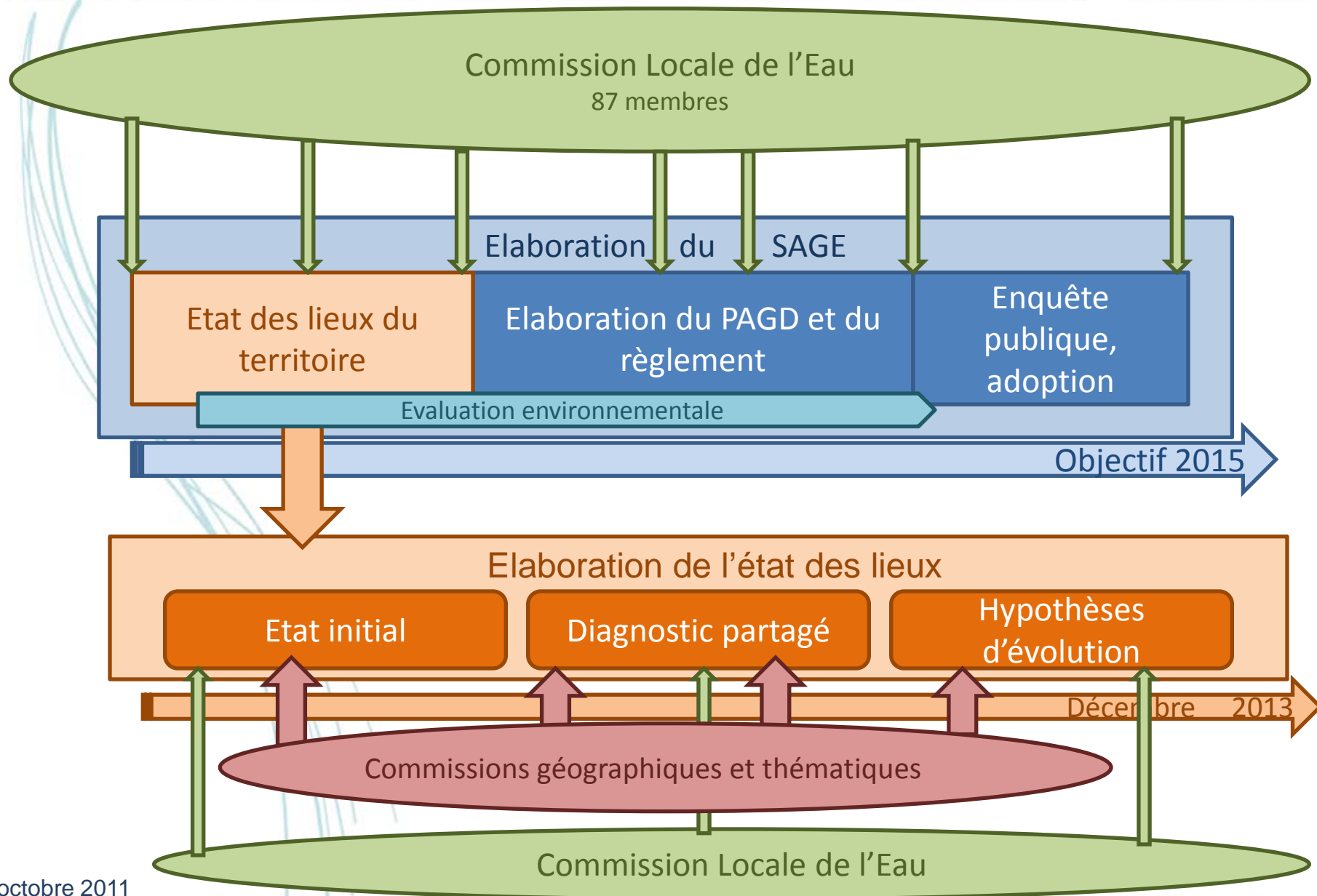
	A 1 : EdL en régie partielle			A 1 bis: EdL en régie totale			A 2 : EdL en prestation		
	régie	prestation		régie	prestation		régie	prestation	
	durée	durée	coût (€)	durée	durée	coût (€)	durée	durée	coût (€)
état des lieux initial	6 mois	6 mois	45 000	20 mois		150 000		5 mois	110 000
analyses complémentaires (thématiques et territoires complémentaires)		5 mois	70 000						
diagnostic/scénarios		6 mois	90 000					6 mois	90 000
Total Etude	17 mois		205 000	26 mois		240 000	11 mois		200 000
animation	1 personne	19 mois	142 500	1 personne	29 mois	217 500	2 personnes	12 mois	180 000
TOTAL	19 mois		347 500	29 mois		457 500	12 mois		380 000

Ces durées n'incluent pas les délais de validation des étapes par la CLE, sauf pour l'animation (~ 1 mois/an)

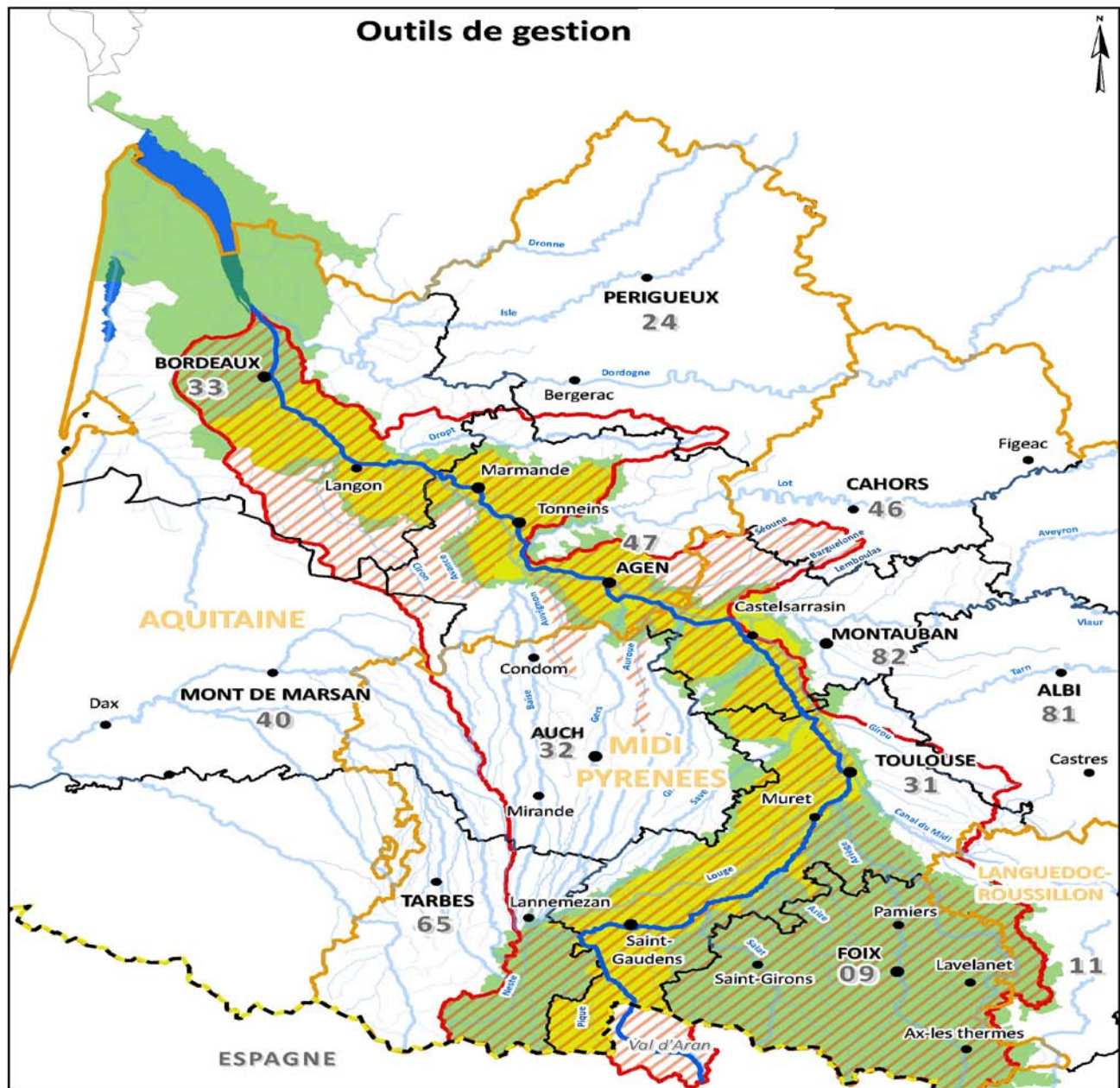
Proposition



Elaboration du SAGE Vallée de la Garonne



Outils de gestion



Frontière	Plan Garonne (21 944 Km ²)	Plan de Gestion d'Étiage "Garonne-Ariège" (19 316 Km ²)
Garonne	Commission territoriale Garonne (28 989 Km ²)	SAGE "Vallée de la Garonne" (7 544 Km ²)
Départements		
Régions		

0 5 10 20 Kilomètres



- Pays concernés : 2
- Régions : 2
- Départements : 7
- Nombre de communes : 808
 - 6 communes en Ariège (1%) et 0,05% du territoire
 - 38 communes dans les Hautes-Pyrénées (5%) et 1% du territoire
 - 14 communes dans le Gers (2%) et 1% du territoire
- Superficie : 7544 km²

